

Pays : Royaume de Belgique

Commission parlementaire

Sujet : “ Pour une politique étrangère et de sécurité commune aux confins orientaux de l’UE : quelles relations avec l’Ukraine et la Biélorussie ?”

Établissement : Lycée Regnault

L’invasion de l’Ukraine par la Russie le 24 février 2020 aura eu pour effet de bouleverser l’ordre géopolitique existant, particulièrement au niveau des rapports que l’Union Européenne entretient avec la Russie, la Biélorussie et l’Ukraine, et des relations complexes existant déjà entre ces trois dernières. Dans les années suivant la chute de l’URSS en 1991, ces nouveaux États indépendants ont pris des voies opposées : là où la Biélorussie maintient des liens de plus en plus étroits avec la Russie, l’Ukraine aspire à se rapprocher de l’Union Européenne et de l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord. Et aujourd’hui, l’éloignement de ces deux nations semble atteindre son paroxysme, la Biélorussie étant clairement devenue, dans cette guerre, un avant-poste du Kremlin, laissant les soldats russes passer par son territoire pour entrer en Ukraine, ayant ainsi contribué aux affligeantes conséquences de cette offensive : en ce début avril 2022, selon l’ONU, plus de 4 millions de réfugiés, et au moins 1500 morts dont une majorité de civils et plus d’une centaine d’enfants.

L’UE a déjà imposé plusieurs sanctions contre la Russie suite à ses attaques, et la Biélorussie n’en a elle-même pas été exempte : certaines sanctions avaient déjà été imposées suites aux élections biélorusses d’août 2020 jugées frauduleuses par l’Union et également face à l’instrumentalisation par le pays des migrants à des fins politiques, sanctions accentuées suite à l’implication de la Biélorussie dans l’invasion militaire de l’Ukraine, que l’UE condamne fermement et qui l’a donc fait agir en conséquence ; les mesures adoptées comprennent : des restrictions commerciales, l’interdiction d’effectuer des transactions avec la Banque centrale de Biélorussie, ou encore des limites aux entrées financières dans l’UE en provenance de Biélorussie. De surcroît, l’Union européenne est venue en aide à l’Ukraine, entre autre via l’accueil des réfugiés grâce au mécanisme de protection temporaire, en fournissant un montant de 17 milliards d’euros pour soutenir les États membres dans cette perspective, ainsi qu’une assistance matérielle à l’Ukraine et à ses pays voisins par l’intermédiaire du mécanisme de protection civile de l’UE, et un montant de 1 milliard d’euros pour soutenir les forces armées ukrainiennes.

La délégation belge est ainsi elle aussi plus que jamais disposée à œuvrer au rétablissement de la paix et de la sécurité en Ukraine, tout en évaluant les mesures nécessaires à prendre vis-à-vis du voisin biélorusse de cette dernière. Nous soutenons l’Union européenne dans les décisions qu’elle a prises jusqu’ici. La Belgique a d’ailleurs été, selon Volodymyr Zelensky qui s’est prononcé au parlement belge le 31 mars 2022, un des premiers pays à donner de l’aide à l’Ukraine, y compris de l’aide militaire, avec l’envoi de 2000 armes automatiques et de 3800 tonnes de carburant à l’armée ukrainienne, en plus du déploiement de 300 militaires en Roumanie, pour renforcer le flanc oriental de l’alliance atlantique, dans le cadre de la force de réaction rapide de l’Otan. De même, nous avons accueilli plus de 30.000 Ukrainiens sur notre sol.

Pour citer notre premier ministre, Alexander De Croo « Nous maintiendrons notre soutien à l’Ukraine. Un soutien politique, en infligeant des coûts économiques élevés à la Russie. Un soutien diplomatique, en isolant ce pays. Un soutien militaire et humanitaire, en accueillant les personnes qui fuient les missiles et les bombes russes. »